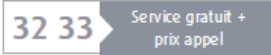


CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION EN LIGNE ASSURANCE MOBILITES MACSF

Site Internet : www.macsf.fr

Contact



01 71 14 32 33

MACSF assurances - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX

Article 1 - Assureur

MACSF assurances, Société du Groupe MACSF

Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances, ayant son siège social Cours du Triangle - 10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.

L'Assureur est soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09

Vous trouverez plus de renseignements sur les Mentions légales du site www.macsf.fr.

Article 2 - Dispositions applicables à la souscription en ligne

La souscription en ligne d'un contrat assurance Mobilités respecte la réglementation en vigueur relative à la vente à distance.

Les informations précontractuelles et contractuelles sont présentées en langue française et sont soumises au droit français.

Article 3 – Conditions générales de souscription en ligne

La souscription en ligne d'un contrat assurance Mobilités sur le site www.macsf.fr entraîne l'adhésion pleine et entière de l'Internaute aux présentes conditions générales de souscription en ligne sans conditions ni réserve.

L'Assureur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de souscription.

En cas de modification des présentes conditions générales de souscription, la version applicable au contrat d'assurance sera celle au jour de la souscription dudit contrat.

Article 4 – Présentation du Contrat

Le contrat d'assurance est décrit et présenté sur le site www.macsf.fr

Les Conditions générales du contrat sont également disponibles sur les Masques de souscription jusqu'à la confirmation de la demande de souscription.

Toutes les informations concernant le contrat d'assurance sont consultables avant la souscription en ligne avec notamment la mise à disposition du Tableau des garanties et statuts et des Conditions générales du contrat.

Pour être acceptées, les demandes de souscription du contrat en ligne doivent respecter les dispositions prévues dans les statuts de MACSF assurances disponibles avec le tableau de garanties sur les Masques de souscription jusqu'à la confirmation de la demande de souscription

L'Internaute s'engage à communiquer le plus exactement possible les informations demandées.

Toute réticence et toute déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte seront soumises, selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des assurances.

Article 5 – Détermination du tarif

Le contrat assurance Mobilités présente un tarif unique.

Article 6 – Processus de souscription en ligne

Toutes les informations précontractuelles et contractuelles sont mises à disposition de l'Internaute pendant tout le processus de souscription en ligne du contrat d'assurance.

Les Conditions générales du contrat assurance Mobilités, le Tableau des garanties et statuts, la Fiche d'information sur le fonctionnement de la garantie Responsabilité Civile dans le temps, le Document d'information sur le produit d'assurance, les présentes conditions générales de souscription en ligne sont disponibles sur les Masques de souscription jusqu'à la confirmation de la demande de souscription.

L'Internaute dispose d'un accès direct et permanent à toutes ces informations au cours de la souscription.

La fiche préalable à la souscription d'un contrat d'assurance Mobilités sera en accès direct sur la page récapitulative.

Si les informations indispensables et obligatoires ne sont pas renseignées, l'Internaute ne peut pas passer au Masque suivant.

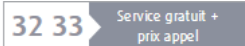
Si les champs obligatoires ne sont pas complétés ou comportent des erreurs identifiables rendant la souscription non valide, un message d'erreur est affiché.

L'Internaute peut avancer dans les étapes de souscription une fois les champs saisis correctement et les valider en cliquant sur l'onglet « continuer ».

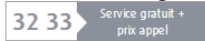
L'avancement dans les étapes est indiqué en haut des Masques par une Frise.

A tout moment, et ce jusqu'à la conclusion du contrat, l'Internaute peut revenir en arrière et rectifier ses saisies en cliquant sur l'onglet « retour ».

Si des erreurs de saisie sont effectuées, elles pourront être corrigées ultérieurement auprès de notre service client au



Si l'Internaute ne peut pas imprimer les documents ou les enregistrer sur son équipement informatique, il a la possibilité de les recevoir par courrier en effectuant sa demande au



La souscription s'effectue en plusieurs étapes.

A chaque étape, l'Internaute est guidé dans le processus de souscription jusqu'à la validation de son contrat.

Pour souscrire et valider sa souscription en ligne, l'Internaute devra suivre les étapes suivantes :

- **Etape « informations personnelles »** : l'Internaute devra renseigner les champs concernant ses données personnelles, professionnelles ainsi que ses coordonnées.

L'Internaute devra alors confirmer ses données en cliquant sur le bouton « continuer ».

- **Etape « Coordonnées bancaires »** : l'Internaute complète ses coordonnées bancaires.

Il devra, remplir les champs IBAN, BIC et sélectionner le nom de l'établissement bancaire.

Il coche une case pour certifier :

- Qu'il est titulaire du compte et qu'il donne son accord pour que les cotisations soient prélevées sur le compte sélectionné.

Sur ce Masque, l'Internaute précise la fréquence des prélèvements.
Ces informations permettront la création du Mandat SEPA.

L'Internaute devra alors confirmer sa saisie en cliquant sur le bouton « continuer ».

- **Etape « Récapitulatif »** : lors de cette étape, l'Internaute peut vérifier toutes les informations concernant son contrat.

Une fois la vérification effectuée, l'Internaute doit cocher la case avec la phrase suivante « *Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le récapitulatif ci-dessus, le tableau des garanties assurance Mobilités et statuts MACSF assurances, les Conditions générales assurance Mobilités, et les Conditions générales de souscription en ligne assurance Mobilités et le document d'information sur le produit d'assurance (DIPA) et la fiche d'information préalable à la proposition d'assurance Mobilités et relatives à l'offre que je souscris et certifie exactes toutes les informations communiquées.* ».

Il peut prendre connaissance de ces documents en cliquant dessus.

Tant qu'il n'a pas coché cette case qui confirme qu'il a pris connaissance des éléments concernant le contrat, l'Internaute ne peut pas valider sa demande de souscription.

Une fois, que la case est cochée, l'Internaute devra confirmer sa demande de souscription en cliquant sur le bouton « Valider votre demande de souscription ».

A l'issue de cette étape, l'Internaute recevra un mail de confirmation de la demande de souscription intégrant en pièces jointes le devis, la fiche d'information préalable à la proposition d'assurance Mobilités, le document d'information sur le produit d'assurance (DIPA), le tableau des garanties assurance Mobilités et statuts MACSF assurances, la fiche d'information sur le fonctionnement de la garantie Responsabilité Civile dans le temps, les Conditions générales assurance Mobilités ainsi que les Conditions générales de souscription en ligne assurance Mobilités.

Il clique ensuite sur le bouton « Valider la souscription et payer », et il procède ainsi :

- A la validation de sa souscription
 - Au paiement
- **Etape « Paiement »** : lors de cette étape, l'Internaute est dirigé directement vers le site sécurisé de la banque partenaire du Groupe MACSF (pour plus de précisions sur les moyens de paiement, se reporter à l'article 8 des présentes conditions générales).

Si le paiement n'a pas pu aboutir sur le site de la banque, l'Internaute est invité à prendre contact directement auprès d'un conseiller MACSF.

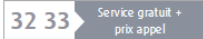
Si le paiement a pu aboutir sur le site de la banque, l'Internaute passe à l'étape suivante.

A l'issue de la confirmation du paiement en ligne, l'Internaute est informé que le contrat est ainsi validé.

- **Etape « Confirmation »** : la souscription est confirmée sur l'écran.

L'Internaute recevra un mail de confirmation de la souscription intégrant en pièces jointes : les Conditions particulières avec le mandat SEPA, l'attestation d'assurance et les Conditions générales assurance Mobilités.

En cas de non réception du mail de confirmation de la souscription dans un délai de 48h, l'Internaute devra contacter l'Assureur au



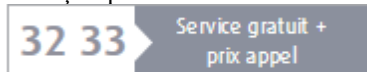
A défaut, il sera réputé avoir reçu l'e-mail de confirmation.

Article 7 – Conclusion du Contrat

Le contrat est conclu après validation du paiement en ligne et acceptation de la part de l'Assureur.

L'Assureur notifie alors l'acceptation de la souscription à l'Internaute en lui envoyant un mail de confirmation.

Si l'Internaute ne reçoit pas ses Conditions Particulières par voie numérique dans les 48 h suivant sa souscription, il devra contacter



l'Assureur au

Les garanties prennent effet au jour indiqué sur les Conditions particulières du contrat sous réserve de l'acceptation du paiement.

La durée du contrat est précisée dans les Conditions particulières et les Conditions Générales du contrat d'assurance MACSF.

Article 8 – Moyens de paiement

Dans le cadre de la souscription en ligne d'un contrat, le paiement s'effectue par carte bancaire : VISA, MasterCard, American Express CB.

Le paiement par carte bancaire s'effectue sur le serveur bancaire du partenaire de l'Assureur le Groupe Banque Populaire.

Pour valider le paiement et authentifier la personne qui utilise la carte bancaire, la banque utilise le système 3D Secure et envoie un code par SMS sur le numéro de portable déclaré par l'Internaute auprès de sa banque. L'Internaute doit retranscrire ce code pour confirmer la transaction.

La souscription est enregistrée et validée dès l'acceptation du paiement par la banque.

Article 9 – Droit de rétractation

L'Internaute peut renoncer au contrat lorsque celui-ci a été conclu dans les conditions d'une vente à distance (Article L. 112-2-1 du Code), sauf en cas d'assurance obligatoire (article L. 211-1 du Code des assurances) ou lors d'une opération de démarchage (Article L. 112-9 du Code).

Article 10 – Dématérialisation des documents

En souscrivant un contrat d'assurance en ligne sur le site www.macsf.fr, l'Internaute accepte de recevoir les documents concernant le contrat souscrit par voie dématérialisée.

Article 11 – Réclamations

Le règlement des réclamations se fera selon les dispositions prévues dans les conditions générales du contrat d'assurance souscrit.

Article 12 – « Loi Informatique Et Libertés » - Traçabilité

12.1 - Les données personnelles recueillies par MACSF assurances, en sa qualité de responsable de traitement, auprès du souscripteur du contrat, sont nécessaires à la passation, la gestion et l'exécution des contrats et des services souscrits.

Les données personnelles qui sont demandées au souscripteur du contrat ont un caractère obligatoire ou facultatif selon les cas et peuvent s'inscrire dans un cadre réglementaire ou contractuel, ou conditionner la conclusion du contrat. Les conséquences d'un défaut de réponse du souscripteur du contrat sur les données personnelles demandées sont les suivantes : l'assureur peut ne pas procéder à la conclusion, la modification, la gestion ou l'exécution du contrat ainsi que des services souscrits. Dans tous ces cas, le souscripteur du contrat reste responsable des conséquences d'un défaut de réponse.

Les finalités principales pour lesquelles le responsable de traitement utilise les données communiquées par le souscripteur du contrat sont : la gestion de la relation commerciale, la souscription quel que soit le canal de distribution (face à face, téléphone, internet...), l'évaluation et la gestion du risque, la connaissance Client, la gestion et l'exécution du contrat, le recouvrement et la gestion du contentieux, la prospection et l'animation commerciale, l'élaboration de statistiques, la lutte contre la fraude à l'assurance.

Les données peuvent également faire l'objet de traitements afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires auxquelles MACSF assurances est soumise, telle que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de certaines opérations, MACSF assurances peut automatiser la prise de décisions, notamment le profilage et le scoring. Le souscripteur a le droit, selon les circonstances, de s'y opposer.

Selon les cas, les données sont traitées par MACSF assurances sur la base des fondements suivants : le consentement (par exemple lorsque le traitement implique la collecte de données de santé) ; la nécessité d'exécuter le contrat ou des mesures précontractuelles ; le respect d'une obligation légale ; l'intérêt légitime poursuivi par le responsable de traitement. Lorsque le traitement de données est fondé sur le consentement, le souscripteur du contrat a le droit de retirer son consentement à tout moment. L'exercice de ce droit n'emporte pas résiliation du contrat souscrit.

Le souscripteur du contrat est informé que les données pourront notamment être transmises au personnel habilité de MACSF assurances ; à toute entité du Groupe MACSF dans le cadre de l'exécution de ses missions ; à ses partenaires, prestataires et sous-traitants ; aux personnes intervenant au contrat tels que les avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, enquêteurs, professionnels de santé et médecins conseils.

Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des contrats et des services souscrits et à la réalisation des finalités précisées ci-dessus. Elles seront ensuite archivées conformément aux obligations légales ou réglementaires, ou afin de permettre à MACSF assurances d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat (délais applicables en matière de prescription).

Le souscripteur du contrat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation des données le concernant, ainsi que du droit, pour des raisons tenant à sa situation particulière, de s'opposer au traitement de ses données. Le souscripteur du contrat dispose du droit de retirer son consentement à tout moment.

Le souscripteur du contrat peut également adresser des directives concernant le sort de ses données post-mortem. Dans certains cas, le souscripteur du contrat peut aussi obtenir la portabilité de certaines de ses données.

Pour exercer ses droits, le souscripteur du contrat peut adresser un courrier à :

MACSF Secrétariat Général & Direction Juridique et Conformité groupe
10 cours du Triangle de l'Arche
TSA 40100
92919 La Défense Cedex

ou envoyer un email à l'adresse suivante :
informatique.libertes@macsf.fr

Le souscripteur du contrat a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le souscripteur du contrat peut trouver plus d'informations s'agissant du traitement de ses données en consultant la Charte de protection des données directement accessible à l'adresse suivante :

<https://www.macsf.fr/Donnees-personnelles>

Pour toute question relative aux traitements de données mis en œuvre par MACSF, le souscripteur du contrat peut contacter le Délégué à la Protection des Données en utilisant les coordonnées suivantes :

dpo@macsf.fr ou DPO MACSF
10 cours du Triangle de l'Arche
TSA 40100
92919 La Défense Cedex.

12.2 - Le Groupe MACSF conserve l'historique des connexions de l'Internaute au site macsf.fr dans les délais et conditions prévues par la loi, sans que ces délais ne soient inférieurs à ceux applicables aux contrats souscrits par l'Internaute. A ce titre, l'Internaute déclare accepter la possibilité pour le Groupe MACSF d'utiliser la technique des cookies ou toute autre technique assimilée ou similaire permettant de tracer la navigation de l'Internaute.

Article 13 – Déclarations et Responsabilités

Le Groupe MACSF s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement de la souscription en ligne, à la sécuriser conformément aux règles de l'art et à conserver les données électroniques dans le système d'information du Groupe MACSF dans des conditions de nature à en assurer l'intégrité. A ce titre, le Groupe MACSF n'est ainsi tenu que d'une obligation de moyen.

Le Groupe MACSF n'a aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations et est étranger à tout litige susceptible de survenir entre l'Internaute et son opérateur de communications électroniques.

Le Groupe MACSF se réserve le droit d'interrompre la souscription en ligne pour quelque cause que ce soit, à tout moment, et ne peut être responsable des conséquences des interruptions.

Le Groupe MACSF n'est pas responsable d'une conséquence d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) de l'équipement utilisé par l'Internaute. L'Internaute est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part et déclare accepter les limites du réseau internet, notamment s'agissant des performances techniques et des temps de réponse en matière de consultation, d'interrogation ou de transfert de données.

Article 14 – Propriété Intellectuelle

La présentation générale ainsi que les textes, les images et tous les éléments composant le Service sont la propriété du Groupe MACSF ou de ses partenaires. En conséquence, toute représentation ou reproduction totale ou partielle par l'Internaute, sans autorisation expresse et préalable du Groupe MACSF est interdite. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les entités du Groupe MACSF conservent les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sur le site macsf.fr et les Conditions générales d'utilisation de l'espace personnel.

Article 15 – Invalidité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales de souscription en ligne est nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.